

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/230

Objet : Mise en place d'une réglementation de stationnement et de circulation.

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEES,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules, rue du 11 novembre, à proximité de la salle des sports Jérôme FERNANDEZ à SAINGHIN-en-WEPPEES, à l'occasion du banquet des aînés ; il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : L'arrêt et le stationnement seront interdits à tous les véhicules, rue du 11 novembre à proximité de la salle de sport Jérôme FERNANDEZ, **le dimanche 31 août 2025 de 11h00 à 19h00**.

Des barrières seront installées après l'Espace Jeune et des Panneaux d'interdiction de stationner seront installés côté terrain d'honneur afin de permettre le passage des pompiers en cas d'intervention.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville de SAINGHIN-EN-WEPPEES.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

-Mme. La Commandante de la Brigade de Gendarmerie de LA BASSEE,

-M. le Commandant du SDIS

-La Police Municipale,

-Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 23 juillet 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.